

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit Privé		Code Diplôme : ABMDRP1		Date approbation/présentation CFVU : 28/09/2023															
Parcours-type : Droit civil des contrats et du patrimoine		Code VDI : 121		N° de version dans l'accréditation : 1															
Parcours pédagogique (le cas échéant) :		Code Etape : ABM2DP		Formation Initiale/Formation Continu :															
Responsable de la Formation : Anne-Sophie BRUN-WAUTHIER, Etienne VERGÈS		Code VET : 211		Présentiel															
Responsable de l'Année : Etienne VERGÈS		CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES												NOMBRE D'HEURES					
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	1ère session				Session de seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP
								Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 3																			
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34123 BC02	Unité 1 - Théorie générale des obligations Théorie générale du contrat Droit de la responsabilité civile approfondi			O	9	10	Oral	30%	Oral	70%	oui	30%	Oral	70%	24			
															24				
Appui à la transformation en contexte professionnel	RNCP34123 BC04	Unité 2 - Techniques contractuelles Techniques contractuelles en droit interne Droit des contrats internationaux Theory of Common Law of Contracts - en anglais			O	12	10	E/O	30%	E/O	70%	oui	30%	E/O	70%	12			
															18				
															12				
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34123 BC02	Unité 3 - Contentieux civil Procédures civiles spéciales et modes alternatifs de règlement des litiges Pratique de la procédure - simulation de procès Grands principes du droit de la preuve Preuve des contrats et des obligations	M2/JPP/JPP M2/JPP/JPP		O	9	10	Ecrit et/ou Oral	30%	Ecrit et/ou Oral	70%	oui	30%	Ecrit et/ou Oral	70%	16			
															12				
															10				
															14				
					B		2												
							2												
							2												
							2												
					B		1												
							1												
							1												
							30												
SEMESTRE 4																			
Usages avancés et spécialisés des outils numériques	RNCP34123 BC01	Unité 1 - Droit des obligations et nouvelles technologies Intelligence artificielle et droit des obligations - techniques numériques au service du droit Contrats électroniques et de consommation Contrats sur la recherche et l'innovation			O	9	9	E/O	100%			oui	100%			18			
															12				
															12				
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34123 BC02	Unité 2 - Droit du patrimoine Droit des biens approfondi			O	3	4			E/O	100%			E/O	100%	24			
							4												
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34123 BC03	Unité 3 - Paiements et exécutions Titres exécutoires Techniques de paiement des créances Techniques de droit civil dans les procédures collectives			O	6	6			E/O	100%			E/O	100%	12			
							2								12				
							4			E/O	100%			E/O	100%	12			
Appui à la transformation en contexte professionnel	RNCP34123 BC04	Unité 4 - Méthodologie et insertion professionnelle Conférences de professionnels invités Insertion professionnelle Mémoire de recherche - dossier de recherche Stage Anglais juridique			O	12	11								10				
							6	E/O	100%			oui	100%						
							3	E/O	100%			oui	100%						
							2	E/O	100%			oui	100%						
					B		2												
							2												
							2												
							2												
					B		1												
							1												
							1												
							30												
Total ECTS / Semestre																			
Total Nbre d'heures																			
															124.00	0.00	0.00	0.00	
Commentaire :																			
L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.																			
Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).																			
Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.																			
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																			